



**Seconde phase des évaluations nationales : L'intersyndicale SNUipp-FSU 79, SNUDI-FO 79, CGT-éduc'action 79, SUD-éducation 79 et SGEN-CFDT 79 appelle au boycott.**

Une seconde phase d'évaluations nationales est programmée entre le lundi 21 janvier 2019 et le vendredi 1er février 2019 inclus.

Lors de la phase 1, dans notre département, SNUipp-FSU 79, SNUDI-FO 79, CGT-éduc'action 79, SUD-éducation 79 et SGEN-CFDT 79 avaient été reçus en audience par le DASEN pour mettre en avant 4 points qui sont encore d'actualité pour cette seconde phase :

- ces évaluations ne reposent sur aucun texte réglementaire, elles ne peuvent donc aucunement revêtir de caractère obligatoire.
- elles ne sont qu'un outil dont les enseignants en accord avec leur liberté pédagogique, peuvent, ou pas, se saisir.
- Pas plus que les passations, les remontées informatiques des résultats ne peuvent être imposées aux enseignants.
- aucune pression, voire sanction, ne peuvent être infligées aux collègues en cas de refus d'utilisation de ces évaluations ou en cas de non remontée des résultats.

L'annonce ministérielle des 1ers résultats par voie de presse, alors que la phase de saisie n'était pas clôturée, a montré que ces évaluations ne servaient pas l'intérêt des élèves et des enseignants, mais étaient au service d'une politique et d'une conception de la pédagogie en lien avec les neuro-sciences que le ministre tente d'imposer aux enseignants.

Pour le SNUipp-FSU 79, SNUDI-FO 79, CGT-éduc'action 79, SUD-éducation 79 et SGEN-CFDT 79, ces évaluations alourdissent le travail des enseignants (et ce ne sont pas 5h d'allègement d'APC qui diminueront la tâche imposée aux enseignants de CP), ne respectent pas leur liberté pédagogique et laissent à penser qu'elles sont un outil qui renforcera la menace d'un pilotage par les résultats, qui conduira à une école du tri et de la concurrence.

Pour cette seconde phase, il est temps de refuser d'être les outils du ministre:

**NON à ces évaluations nationales ! Boycottons-les !**  
**NON aux pressions faites aux collègues !**

Nous invitons toutes les équipes à se saisir de la motion de conseil des maîtres proposée par l'intersyndicale, motion à adresser à votre IEN, à votre DASEN et aux organisations syndicales.